

Image not found or type unknown



Utilisation d'une voiture pendant le temps de la succession

Par **kefobe**, le **15/12/2014** à **18:14**

bonjour ,
mon mari est decede en octobre ,
il avait une voiture en leasing à son nom
elle a ete remboursee par l assurance deces ,
et l assurance est payee par moi ,
est ce que j ai le droit de la conduire ,
l acte de notoriete n est pas signe pour le moment
l organisme de leasing m autorise
mais ai je vraiment le droit ,
car je pense refuser la succession
merci pour votre aide